



Recommandation du CCA pour une Vision pour l'aquaculture en 2040

CCA 2025-08

Septembre 2025



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Sommaire

Sommaire	2
I. Introduction.....	3
II. Contexte	3
III. Recommandations.....	9
Avis du Conseil consultatif pour les marchés (MAC).....	12

I. Introduction

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) se félicite de la Vision pour l'agriculture et l'alimentation 2040, mais ne soutient pas l'élaboration d'une vision commune pour la pêche et l'aquaculture.

Le CCA souligne que l'aquaculture, en tant que secteur primaire de production alimentaire, est plus comparable à l'agriculture (activité d'élevage) qu'à la pêche (activité de chasse).

Le CCA réitère sa préoccupation quant au fait que l'UE dispose d'une Politique agricole commune et d'une Politique commune de la pêche, mais pas d'une politique commune de l'aquaculture, et se réfère à la recommandation du CCA sur une réforme de la politique aquacole de l'UE¹ visant à renforcer l'engagement des décideurs politiques des États membres à développer une aquaculture durable en plaçant l'aquaculture sur un pied d'égalité avec l'agriculture et la pêche.

Une vision « partagée » de la pêche et de l'aquaculture implique la poursuite de la politique actuelle de l'UE, où l'aquaculture continue d'être gérée comme un « appendice » de la politique de la pêche.

Le CCA estime que l'aquaculture doit avoir une vision autonome et non enchevêtrée avec la pêche afin de reconnaître la contribution stratégique des secteurs à l'autonomie alimentaire, à la sécurité alimentaire et à la résilience.

À long terme, le CCA est favorable à une politique alimentaire commune qui aligne les politiques de l'offre et de la demande. La décision de la Commission de développer des visions distinctes pour l'agriculture et la pêche indique que la Commission a l'intention de maintenir des politiques alimentaires primaires cloisonnées.

Le CCA note que la Vision pour l'agriculture et l'alimentation ne fait pas référence à la stratégie « de la ferme à la table » ou à un cadre législatif pour un système alimentaire durable, et conclut que la Commission a abandonné ces initiatives.

II. Contexte

Un système alimentaire plus sain doit fournir à tous des aliments adéquats sur le plan nutritionnel, sûrs, abordables, durables et respectueux du bien-être animal. Les aliments aquatiques devraient jouer un rôle clé dans cette évolution.

Les systèmes alimentaires affectent les personnes, les animaux et la planète. Il est urgent de promouvoir des systèmes alimentaires durables qui profitent aux personnes, notamment en favorisant les moyens de subsistance des aquaculteurs et des producteurs et en répondant aux demandes des consommateurs ; à la planète, grâce à une production alimentaire durable ; et aux animaux, en favorisant le plus haut niveau de bien-être animal et en promouvant le développement d'aliments à base de plantes et d'animaux respectueux du bien-être.

¹ Conseil consultatif de l'aquaculture, 2024. Recommandation pour une réforme de la politique de l'aquaculture <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-du-cca-pour-une-reforme-de-la-politique-de-l-aquaculture/>

L'agriculture et l'alimentation, y compris l'aquaculture, sont des secteurs stratégiques pour l'Union, qui fournissent des denrées alimentaires sûres et de haute qualité à 450 millions d'Européens et jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la durabilité à l'échelle mondiale.

Les aliments aquatiques, en tant que source de protéines pour l'alimentation humaine et animale, peuvent avoir une faible empreinte carbone et le secteur a un rôle important à jouer dans la mise en place d'un système alimentaire durable.

Le CCA regrette que la Commission ait abandonné son initiative politique sur une loi-cadre législative pour des systèmes alimentaires durables, alors qu'elle était censée favoriser la transition vers un système alimentaire sain, équitable et respectueux de l'environnement, centré sur des régimes alimentaires sains avec des produits animaux « en moindre quantité et meilleurs », ce qui bénéficierait à tous les acteurs de la chaîne de valeur. Il a également souligné la nécessité d'une approche holistique des systèmes alimentaires, en mettant l'accent sur l'interconnexion entre la santé des personnes, la santé de la planète et le bien-être animal, conformément aux priorités croissantes des consommateurs.

La nécessité de passer à des pratiques de consommation et de production durables a également été reconnue au niveau international, tout récemment par le document du comité consultatif scientifique de la COP28 des Nations Unies² publié au début de 2025.

La Vision pour l'agriculture et l'alimentation offre la possibilité de réaliser l'ambition « de la ferme à la table » en créant un système agroalimentaire durable, compétitif et résilient. Pour que cette vision soit holistique, elle doit être complétée par une vision de l'aquaculture afin de répondre aux différentes situations de l'approvisionnement de l'UE en produits agricoles et aquatiques.

La production agricole mondiale a augmenté pendant des décennies, mais l'insécurité alimentaire s'accroît dans le monde entier.³ En 2023, 733 millions de personnes étaient touchées par la malnutrition et 2,8 milliards de personnes n'avaient pas les moyens d'avoir une alimentation saine. La tendance à l'augmentation de l'insécurité alimentaire est due au changement climatique, aux conflits, à la hausse des prix des denrées alimentaires, à l'inégalité croissante des revenus et à l'augmentation rapide de la population mondiale.

Les politiques alimentaires de l'UE ont été cloisonnées, ce qui a conduit à des prix qui ne reflètent pas le coût réel de l'alimentation.

La production de l'UE est passée de 642 000 tonnes en 1980 à 1 315 000 tonnes en 2000⁴, mais elle a stagné depuis, malgré les stratégies successives de l'Union, et le cadre politique actuel ne s'est pas avéré efficace pour libérer le potentiel de croissance du secteur de l'aquaculture de l'UE et satisfaire la demande de l'UE.

² https://www.unfoodsystemshub.org/docs/unfoodsystemslibraries/sac/sac-theme-2-policy-brief.pdf?sfvrsn=73a9da4e_1

³ <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/40ebbf38f5a6b68bfc11e5273e1405d4-0090012022/related/Food-Security-Update-113-February-14-2025.pdf>

⁴ Une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne, COM(2002) 511 final.

L'UE importe plus de deux fois plus de produits de la mer qu'elle n'en produit, et des données récentes montrent une baisse de la production de toutes les principales espèces, à l'exception de la dorade et du bar.⁵

Une eau propre et saine est la base d'une production aquacole durable. Cependant, seules 37 % des masses d'eau de surface européennes sont dans un bon ou très bon état écologique⁶, et une grande partie des espèces et habitats marins évalués sont dans un état de conservation défavorable.⁷ Le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution menacent de plus en plus la résilience des milieux aquatiques et des communautés locales.

Les producteurs aquacoles sont confrontés à une augmentation du coût des intrants⁸, alors que les prix à la sortie de l'exploitation n'augmentent que modérément.⁹ Dans le même temps, ils sont confrontés à la concurrence d'importations bon marché produites dans le respect de normes moins strictes en matière de bien-être animal, d'environnement et de société. Les aquaculteurs qui adoptent des modèles de production plus durables sont confrontés à une demande limitée pour leurs produits.

Les jeunes aquaculteurs sont particulièrement vulnérables parmi les producteurs primaires et sont conscients que des solutions innovantes sont nécessaires pour que les systèmes de production s'adaptent au changement climatique et à la durabilité alimentaire.¹⁰ Ils identifient les obstacles qui empêchent les pairs de se tourner vers l'aquaculture, notamment une bureaucratie complexe, une mauvaise réputation en matière de rentabilité et de concurrence loyale, ainsi qu'un manque de formation, de soutien et de financement.

Certains systèmes d'aquaculture contribuent à la biodiversité des zones humides et des habitats aquatiques et fournissent des services écosystémiques en plus de produits alimentaires aquatiques sains. Les avantages environnementaux de ces systèmes ne sont pas reconnus ni compensés. Cette situation crée un désavantage concurrentiel et leur production continue de diminuer.

Les petits producteurs aquacoles sont davantage confrontés à des charges administratives et à la concurrence des prix.¹¹ Ils sont également vulnérables, car les grands détaillants préfèrent s'approvisionner auprès de grossistes et d'entreprises de transformation qui, à leur tour, préfèrent

⁵ Le marché européen du poisson 2024, EUMOFA, 2024.

⁶ <https://www.eea.europa.eu/en/newsroom/news/state-of-water>

⁷ <https://www.eea.europa.eu/publications/europes-marine-biodiversity-remains-under-pressure>

⁸ Aranda, M, Oanta, G, Le Gallic, B, Sobrino-Heredia, JM, Arantzamendi, L, Andrés, M, Iriondo, A & G Gabiña 2024, Étude réalisée pour la commission PECH – Options politiques pour renforcer la compétitivité du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, Parlement européen, Direction des politiques structurelles et de cohésion, Bruxelles. [Lien](#)

⁹ Structure des prix de l'EUMOFA dans la chaîne d'approvisionnement, études de cas. 2024, Bar européen, [Lien](#). 2023, Grande truite, [Lien](#). 2022, Dorade royale, [Lien](#). 2021, Truite portion, [Lien](#).

¹⁰ Recommandation de la CCA pour la promotion de l'implication des jeunes professionnels dans l'aquaculture. CCA 2023-12. <https://aac-europe.org/fr/publication/aac-recommandation-on-promoting-the-involvement-of-young-professionals-in-aquaculture/>

¹¹ CSTEP. 2021. Criteria and indicators to incorporate sustainability aspects for seafood products in the marketing standards under the Common Market Organisation (Critères et indicateurs pour intégrer les aspects de durabilité des produits de la mer dans les normes de commercialisation dans le cadre de l'organisation commune des marchés) (STECF-20-05).

s'approvisionner auprès d'un nombre limité de grandes exploitations agricoles afin de garantir les volumes, les prix et une large gamme d'aliments.

Le cadre législatif de l'UE sur l'aquaculture est complexe et la législation applicable moins bureaucratique, y compris sur l'agriculture et l'alimentation, n'est pas spécifique au secteur de l'aquaculture.¹²

Le changement climatique a des répercussions sur l'aquaculture européenne et les aquaculteurs doivent mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation, mais des obstacles persistants entravent l'adaptation. Les procédures réglementaires et administratives retardent les investissements, l'accès à l'espace et à l'eau empêche la délocalisation des installations et les procédures d'autorisation limitent la disponibilité des médicaments vétérinaires, etc.

Certaines stratégies clés pour l'environnement au niveau des États membres n'ont pas pris en compte l'aquaculture de manière appropriée, notamment les stratégies marines, les plans de gestion des bassins hydrographiques, la mise en œuvre de la directive sur la planification de l'espace maritime et les cadres d'action Natura 2000.¹³

Les pays peuvent disposer de multiples autorités qui gèrent les procédures administratives relatives aux licences,^{14,15} et il y a un manque d'objectifs et d'indicateurs pour cibler efficacement le soutien financier de l'UE à l'aquaculture.¹⁶ En outre, la priorité politique accordée à l'aquaculture est inférieure à celle accordée à l'agriculture et à la pêche.

Les demandes des consommateurs n'ont pas été suffisamment prises en compte. Selon l'Eurobaromètre 2025¹⁷ sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, après le coût, les consommateurs privilégient la qualité et la fraîcheur d'un produit, l'origine, les étiquettes et l'impact environnemental, social et éthique lorsqu'ils achètent des produits alimentaires d'origine aquatique.

Une enquête de l'Eurobaromètre 2023¹⁸ a révélé que 6 Européens sur 10 recherchent des étiquettes identifiant les produits issus de systèmes d'élevage respectueux du bien-être animal lorsqu'ils achètent des produits alimentaires. Le dernier Eurobaromètre sur le bien-être animal¹⁹ souligne en outre que plus de 8 Européens sur 10 estiment que la situation actuelle, dans laquelle les importations de produits animaux ne sont pas tenues de respecter les normes européennes en matière de bien-être animal, doit changer, soit en imposant des exigences en matière d'importation, soit en mettant en place un système d'étiquetage très strict.

¹² Cadre réglementaire et administratif pour l'aquaculture. Document de travail des services de la Commission, 2024. [Lien](#)

¹³ Cour des comptes européenne. 2024. La politique aquacole de l'UE : Une production stagnante et des résultats peu clairs malgré l'augmentation des financements de l'UE. Rapport spécial 25. [Lien](#)

¹⁴ Commission européenne. 2022. Accès à l'espace et à l'eau pour l'aquaculture marine. [Lien](#)

¹⁵ Commission européenne. 2024. Accès à l'espace et à l'eau pour l'eau douce et l'aquaculture paysagère. Document de travail des services de la Commission. SWD(2024) 281 final. [Lien](#)

¹⁶ Cour des comptes européenne. 2024. La politique aquacole de l'UE : Une production stagnante et des résultats peu clairs malgré l'augmentation des financements de l'UE. Rapport spécial 25. [Lien](#)

¹⁷ <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3213>

¹⁸ <https://www.eurogroupforanimals.org/news/special-eurobarometer-animal-welfare-eu-citizens-give-strong-impetus-deliver-all-animal>

¹⁹ <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2996>

Toutefois, comme le souligne l'évaluation d'impact de l'initiative du cadre pour un système alimentaire durable,²⁰ les mécanismes politiques sont insuffisants pour promouvoir l'offre d'aliments sains et durables, y compris pour l'aquaculture, et pour les orienter vers des critères importants pour eux.

L'aquaculture européenne est soutenue par la Commission européenne, notamment par le biais des orientations stratégiques non contraignantes pour une aquaculture européenne plus compétitive et plus durable à l'horizon 2030.²¹ Les orientations soulignent que le secteur de l'aquaculture de l'UE a un rôle particulier à jouer dans la transition vers des systèmes alimentaires durables. Elles soulignent en outre que l'évolution vers une durabilité compétitive offre au secteur une opportunité économique significative, compte tenu notamment de l'attention croissante portée par le public à l'empreinte environnementale des produits sur le marché et au bien-être animal.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture peut aider les États membres à favoriser un approvisionnement sain et durable en produits aquacoles.

La Vision pour l'agriculture et l'alimentation reconnaît que l'aquaculture partage les mêmes défis que le reste du système alimentaire, mais qu'elle est également confrontée à des défis uniques, tels que la dépendance à l'égard des importations. Elle souligne que la Commission veillera à ce que les futures propositions législatives sur le bien-être animal appliquent les mêmes normes aux produits fabriqués dans l'UE et aux produits importés de pays tiers, en abordant également les questions de mise en œuvre et les préoccupations exprimées par les citoyens de l'UE.

La vision comprend plusieurs actions visant à relever ces défis, qui devraient s'appliquer à l'aquaculture. Elle fait également le point sur la vision d'avenir pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans une perspective 2040 afin de garantir sa compétitivité et sa durabilité à long terme, ce qui devrait englober des mesures complémentaires pour soutenir le rôle du secteur de l'aquaculture dans un système alimentaire durable et compétitif.

Vision pour l'aquaculture en 2040

Plusieurs mesures génériques de la Vision pour l'agriculture et l'alimentation peuvent être incluses dans la vision pour l'aquaculture. Cela reflète le fait que l'aquaculture peut être pratiquée sur terre et dans un environnement aquatique, tandis que la pêche, en tant qu'activité de chasse, est confrontée à des conditions propices différentes.

La vision agroalimentaire s'applique également à l'aquaculture, avec une insertion relative à l'approvisionnement et à la sécurité des aliments aquatiques. La vision fait référence à l'excédent commercial de 70 milliards d'euros pour les produits agroalimentaires et à la dépendance de l'Union à l'égard des produits alimentaires aquatiques importés. Le déficit commercial de l'Union en 2023 s'élève à 22 milliards d'euros.²² L'aquaculture est essentielle pour réduire les déficits commerciaux et contribuer à l'approvisionnement et à la sécurité des aliments d'origine aquatique, ce qui devrait se refléter dans la vision.

²⁰ https://food.ec.europa.eu/document/download/efad46c1-0813-443f-8670-83e278206084_en?filename=f2f_legis_iia_fsfs_5902055.pdf

²¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0236>

²² Le marché européen du poisson, 2024, EUMOFA.

En 2022, l'UE a importé 2,2 millions de tonnes et produit 1,1 million de tonnes de produits aquacoles.²³ L'augmentation de la production aquacole de l'UE de 75 000 tonnes par an permettra (*ceteris paribus*) de réduire de 50 % la dépendance à l'égard des importations et contribuera ainsi à l'objectif de l'Union d'une plus grande autonomie alimentaire, d'une plus grande sécurité alimentaire et d'une plus grande résilience.

Cette vision devrait permettre d'aligner la viabilité économique des secteurs sur les exigences environnementales, sociales et de bien-être animal, et d'aligner les régimes d'aide à l'agriculture et à l'aquaculture.

L'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques en cours révèle trois échecs critiques dans la mise en œuvre de la politique, identifiés et détaillés dans la recommandation du CCA sur le deuxième projet de rapport²⁴ :

- a) Données sur la production aquacole (production aquacole de référence et post-directives).
- b) L'accès à l'espace et à l'eau et le cadre réglementaire et administratif.
- c) Plans stratégiques nationaux pluriannuels (PSNP) des États membres.

Les échecs de mise en œuvre persistent depuis plus d'une décennie et ce n'est pas la première fois que la Commission élabore une vision pour l'aquaculture. Les ambitions de l'Union en matière d'aquaculture ont échoué depuis 2002, comme l'indique la recommandation du CCA concernant la réforme de la politique. La raison sous-jacente en est la persistance d'échecs de mise en œuvre.

Une nouvelle vision pour 2040 n'aura aucun impact si les échecs de mise en œuvre ne sont pas reconnus et résolus.

Le CCA rappelle plusieurs recommandations supplémentaires formulées ces dernières années, lesquelles abordent des questions importantes qui n'ont pas encore été résolues et qui doivent être prises en compte dans la vision. Il s'agit notamment des questions suivantes :

- Circularité des aliments pour poissons.
- L'aquaculture à faible niveau trophique (AFT) et l'aquaculture à faible impact (AFI) et leurs services écosystémiques.
- Aquaculture biologique.
- La législation sur la santé animale.
- Bien-être animal aquatiques.
- Valorisation des sous-produits de l'aquaculture.

²³ Ibid.

²⁴ Conseil consultatif de l'aquaculture, 2025. Recommandations concernant le deuxième projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-du-cca-sur-le-deuxieme-projet-de-rapport-sur-le-evaluation-a-mi-parcours-des-orientations-strategiques-pour-l-aquaculture-europeenne-et-des-plans-strategiques-pluriannuels/>

- Informations aux consommateurs dans le secteur HORECA.
- Norovirus dans la conchyliculture.
- Conditions de concurrence équitables.
- Le Pacte pour l'océan.
- Évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques.

Les orientations stratégiques comprennent plusieurs actions de la Commission relatives à des mesures de soutien, telles que l'élaboration de documents d'orientation non contraignants et de meilleures pratiques. Cela reflète le fait que les États membres sont compétents pour la plupart des questions liées à l'aquaculture et le recours à la coordination stratégique pour atteindre l'objectif de la PCP entre les États membres.

La mise en œuvre d'une nouvelle vision ambitieuse et efficace de l'aquaculture nécessitera des services différents de la part de la Commission et une réorganisation. Le CCA prévoit la nécessité d'établir une unité politique aquacole de la DG MARE, avec des liens étroits avec d'autres DG concernées, afin de concrétiser cette vision.

Le CCR réaffirme la nécessité d'établir des objectifs contraignants, quantifiés et progressivement croissants pour l'approvisionnement en produits aquacoles durables, en tenant compte des différents types d'aquaculture de l'UE. Cela nécessite l'implication des décideurs politiques et non des autorités, des scientifiques et d'autres parties prenantes non politiques.

Le CCA estime que la vision proposée pour l'aquaculture en 2040 marque une étape importante dans les ambitions de la Commission en matière d'aquaculture. Les stratégies aquacoles de l'UE basées sur des mesures non contraignantes ont échoué depuis 2002 et l'autosuffisance de l'Union en matière d'aliments aquatiques a diminué depuis 2014. Faire la même chose à plusieurs reprises et s'attendre à des résultats différents ne constitue pas des stratégies viables.

III. Recommandations

Recommandations

Pour la Commission européenne :

1. Utiliser la vision de l'agriculture et de l'alimentation comme modèle de cadre pour la vision de l'aquaculture.
2. Adapter et modifier la vision agroalimentaire de l'aquaculture comme suit (*texte en gras*) :

L'Union de 2040 doit être un lieu où la production **aquacole** prospère sur l'ensemble de notre continent, dans toute sa diversité. Un endroit où **l'aquaculture** est attrayante pour les générations futures et où le secteur est compétitif, résilient, tourné vers l'avenir et équitable. **L'Union de 2040 produit plus d'aliments aquatiques issus de l'aquaculture qu'elle n'en importe.**

3. Veiller à ce que l'aquaculture soit prise en compte dans toutes les actions définies dans la Vision pour l'agriculture et l'alimentation, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Un filet de sécurité pour l'unité afin de protéger le secteur agroalimentaire face aux défis mondiaux.
 - Un plan européen d'adaptation au climat.
 - Une proposition juridique pour renforcer le rôle des marchés publics. Cette proposition devrait viser à promouvoir des critères obligatoires en matière sociale, environnementale et de bien-être animal.
 - Un examen de la directive sur les pratiques commerciales déloyales et du règlement sur l'organisation commune des marchés.
 - Un dialogue annuel sur l'alimentation avec les acteurs du système alimentaire.
 - Réviser le cadre juridique des marchés publics afin d'aligner les politiques de l'offre et de la demande.
 - Un examen du programme scolaire de l'UE.
 - Une mise à jour de la législation européenne en matière de bien-être animal, incluant l'application des normes environnementales et de bien-être animal aux produits importés.
4. Veiller à ce que l'initiative de l'UE sur l'aquaculture durable annoncée dans le Pacte pour l'océan soit alignée sur la vision de l'aquaculture et introduise des normes contraignantes en matière de bien-être animal.
5. Parallèlement à l'élaboration d'une vision de l'aquaculture pour 2040, préparer un plan d'action de l'UE pour les aliments bleus, incluant tous les types d'aquaculture, afin de renforcer le système alimentaire aquatique de l'UE.
6. Introduire des dispositions de la loi-cadre prévue pour les systèmes alimentaires durables, notamment :
 - Un système holistique d'étiquetage nutritionnel et de durabilité qui prend en compte l'impact d'un produit alimentaire sur la santé, la biodiversité, la pollution et le bien-être animal.
 - Des systèmes de garantie participatifs en fonction des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles, sur la base de critères de durabilité pertinents au niveau local.
 - Programme de financement de la recherche pour les collaborations entre aquaculteurs et instituts de recherche dans le cadre des systèmes d'aquaculture les plus écologiquement intégrés et les plus respectueux du bien-être animal.
 - Les régimes de qualité de l'UE, qui comprennent des exigences strictes en matière d'environnement, de bien-être animal et de procédés traditionnels plus rigoureux, afin de les rendre facilement accessibles aux petits producteurs.
 - L'obligation pour les États membres d'élaborer des plans d'alimentation saine incluant l'aquaculture.

7. Introduire un plan d'action stratégique contraignant pour l'aquaculture après 2030 afin d'orienter les États membres vers la production de produits aquacoles sains, durables et respectueux du bien-être animal.
8. Veiller à ce que le nouveau régime de financement remplaçant le FEAMPA pour la politique commune de la pêche, le Pacte pour l'océan et la politique maritime et aquacole de l'Union aide les États membres à produire des produits aquacoles sains, durables et respectueux du bien-être animal.
 - Cette proposition devrait lier le versement des fonds à des critères sociaux, environnementaux et de bien-être animal et récompenser les aquaculteurs et les producteurs qui respectent ces critères et développent une production qui favorise la régénération des écosystèmes.
 - Elle devrait également viser à empêcher le développement de systèmes de production qui nuisent à l'environnement et aux animaux.
9. Renforcer les clauses de durabilité dans les accords commerciaux, notamment :
 - Veiller à ce que les produits importés respectent les mêmes règles que les produits de l'UE dans le cadre d'une législation actualisée en matière sociale, environnementale et de bien-être animal, conformément aux règles de l'OMC.
 - N'accorder, dans le cadre des accords de libre-échange (ALE), qu'un accès au marché mutuellement préférentiel aux produits d'origine animale répondant aux normes sociales, environnementales et de bien-être animal appliquées aux produits de l'UE, et réévaluer les ALE actuels à cette fin.
10. Inclure une réforme de la politique aquacole de l'UE dans la vision 2040, comme l'a précédemment proposé le CCA.²⁵
11. Résoudre les obstacles persistants, mentionnés à la page 5, qui limitent l'adaptation des aquaculteurs au changement climatique.
11. Inclure dans la vision de l'aquaculture la création d'une unité politique aquacole de la DG MARE avec des effectifs et des ressources accrus.

²⁵ Conseil consultatif de l'aquaculture, 2024. Recommandation pour une réforme de la politique de l'aquaculture <https://aac-europe.org/fr/publication/recommandation-du-cca-pour-une-reforme-de-la-politique-de-l-aquaculture/>

Avis du Conseil consultatif pour les marchés (MAC)

Conformément au point 1 de l'annexe III du règlement relatif à la politique commune de la pêche, la zone de compétence du CCA correspond à « l'aquaculture, telle que définie à l'article 4 »²⁶, tandis que la zone de compétence du MAC correspond à « tous les secteurs du marché ».

Selon le paragraphe 2 de l'article 44 du règlement susmentionné, « si une question intéresse deux conseils consultatifs ou plus, ceux-ci coordonnent leurs positions afin d'adopter des recommandations communes sur cette question ».

Le document actuel du CCA sur une « Vision pour l'aquaculture en 2040 », en particulier les recommandations 3) (marchés publics, pratiques commerciales déloyales, organisation commune des marchés, programme scolaire de l'UE, normes pour les produits importés), 6) (durabilité et étiquetage nutritionnel, organisations professionnelles, systèmes de qualité de l'UE, plans de régime), et 9) (clauses de durabilité dans les accords commerciaux), aborde des questions qui relèvent du domaine de compétence du MAC.

- Recommandation 3

- Marchés publics : Le MAC soutient les recommandations visant à renforcer le rôle des marchés publics et à revoir le cadre juridique.
- Pratiques commerciales déloyales et réglementation de l'Organisation commune des marchés : Le MAC rappelle que l'évaluation en cours de la politique commune de la pêche²⁷ couvre également le règlement relatif à l'Organisation commune des marchés. L'évaluation doit couvrir de manière appropriée les produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Programme scolaire de l'UE : Le MAC soutient la recommandation de revoir le programme scolaire de l'UE.
- Législation européenne sur le bien-être animal : Le MAC soutient la recommandation d'une mise à jour de la législation communautaire sur le bien-être animal²⁸, qui devrait, le cas échéant, englober également les produits de l'aquaculture²⁹. Le MAC estime que tous les produits de la pêche et de l'aquaculture commercialisés sur le marché intérieur doivent répondre à des normes de production et de durabilité identiques ou équivalentes.

- Recommandation 6

²⁶ D'après la définition de l'article 4, « l'aquaculture désigne l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques au moyen de techniques visant à augmenter, au-delà des capacités naturelles du milieu, la production des organismes en question, ceux-ci demeurant, tout au long de la phase d'élevage et de culture, et jusqu'à la récolte incluse, la propriété d'une personne physique ou morale ».

²⁷ [Avis du MAC sur « L'évaluation de la politique commune de la pêche \(2014-2024\) »](#)

²⁸ [Avis du MAC sur la « Révision de la législation européenne sur le bien-être des animaux » \(30 mars 2022\)](#)

²⁹ [Avis du MAC sur la « Proposition législative relative à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes : considérations sur le marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture » \(8 juillet 2025\)](#)

- Durabilité et étiquetage nutritionnel : Comme déjà indiqué³⁰, le MAC considère que le « cadre pour un système alimentaire durable » aurait été l'option politique la plus appropriée pour l'incorporation de mesures et de communications sur la durabilité environnementale et sociale des produits de la pêche et de l'aquaculture, permettant aux consommateurs de faire des comparaisons sur la durabilité entre tous les produits alimentaires mis sur le marché de l'UE. Le MAC soutient la recommandation concernant les dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel³¹.
 - Organisations de producteurs et organisations interprofessionnelles : Le MAC soutient la recommandation relative aux dispositions sur les systèmes de garantie participatifs³².
 - Programmes de qualité de l'UE : Le MAC soutient les recommandations concernant les dispositions relatives aux régimes de qualité assortis d'exigences strictes et facilement accessibles aux petits producteurs.
 - Plans d'alimentation saine des États membres : Le MAC soutient la recommandation sur l'exigence de plans d'alimentation sains.
- Recommandation 9
 - Produits importés : Le MAC soutient la recommandation visant à garantir que les produits importés respectent les mêmes règles que les produits de l'UE, mais considère que la possibilité de reconnaître l'équivalence constitue un défi pratique. Comme indiqué précédemment, tous les produits de la pêche et de l'aquaculture commercialisés sur le marché intérieur devraient répondre à des normes de production et de durabilité identiques ou équivalentes, les produits importés s'alignant progressivement sur ces normes, de manière réaliste et dans un esprit de collaboration. Pour ce faire, il convient de définir de manière claire et cohérente ce qui constitue un niveau de conformité acceptable pour les opérateurs des pays tiers, et de prévoir des périodes de transition appropriées pour permettre l'adaptation. Pour faciliter ce processus, l'UE devrait collaborer avec les institutions financières mondiales afin de diriger des investissements ciblés vers les pays partenaires, ce qui favorisera une croissance durable et accélérera la convergence des normes mondiales.
 - Accords de libre-échange : Le MAC soutient la recommandation visant à n'accorder un accès au marché mutuellement préférentiel qu'aux produits animaux répondant aux normes appliquées aux produits de l'UE. Selon le MAC³³, le commerce devrait être durable et donner la priorité aux produits issus d'une production responsable. L'UE devrait promouvoir des périodes de transition réalistes permettant aux pays tiers partenaires de s'aligner progressivement sur les normes de l'UE en matière de durabilité, de sécurité alimentaire et de traçabilité, sans provoquer de perturbations

³⁰ [Avis du MAC sur le « Développement d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CSTEP » \(30 janvier 2025\)](#)

³¹ [Avis du MAC sur la « Consultation publique relative à la révision du règlement de l'UE concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires » 30 mars 2022](#)

³² [Avis du MAC-SWWAC sur les « Organisations de producteurs dans le cadre de l'Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture » \(7 mai 2025\)](#)

³³ [Avis du MAC sur la « Vingt-troisième session du sous-comité de la FAO sur le commerce du poisson » \(20 août 2025\)](#)



Recommandation pour une Vision pour l'aquaculture en 2040

commerciales majeures. Des définitions claires des niveaux de conformité acceptables pour les opérateurs des pays tiers et des mécanismes de soutien collaboratif contribueraient à assurer un alignement harmonieux sur les exigences de l'UE.

En ce qui concerne les domaines de compétence susmentionnés, le MAC ne commentera pas les autres recommandations. Le MAC a déjà adopté un avis sur une « Vision pour la pêche, l'aquaculture et leur marché en 2040 »³⁴.

³⁴ [Avis du MAC sur la « Vision pour la pêche, l'aquaculture et leur marché en 2040 » \(15 juillet 2025\)](#)



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/aquaculture-advisory-council/>

www.aac-europe.org